

# Bike Competence

Swiss Road Captain / Swiss Lady Rider

Bike Experience: Trainings / Voyages

## Conditions générales de vente



SWISS LADY RIDER



SWISS ROAD CAPTAIN

Février 2026  
Version\_2604\_v0 FR

Kamber SE  
Bike Competence  
Burgstrasse 17  
CH 8604 Volketswil

Téléphone : +41 79 292 00 20  
+41 79 226 46 62  
E-Mail : [contact@kamber-se.ch](mailto:contact@kamber-se.ch)

# Conditions générales de vente

## Prestations et offres de Kamber SE, Bike Experience

### Marques : Swiss Lady Rider / Swiss Road Captain

#### 1 Préambule

Toutes les offres sont élaborées et proposées en toute connaissance de cause et avec une qualité élevée. Nous mettons tout en œuvre pour que les expériences des clients restent durablement et positivement en mémoire. L'"entraînement" et le "coaching" favorisent le développement personnel de la maîtrise des motos et des aptitudes à la conduite en toute sécurité dans la circulation routière. Les formations en groupe favorisent en outre les contacts dans le monde des personnes partageant les mêmes intérêts.

En matière de voyages, il est possible que les attentes des clients ne soient pas toutes satisfaites. Cela se produit lorsque les attentes sont basées sur des idées personnelles, des souhaits personnels ou des opinions individuelles. Les individualités doivent être notées dans le formulaire lors de l'inscription ou, mieux encore, être demandées à l'organisateur avant la réservation

Toutes les personnes sont les bienvenues pour voyager avec nous. Les relations et la cohabitation au sein d'un groupe ne peuvent pas être réglées de manière exhaustive dans les CGV et pourtant, la cohabitation fait partie intégrante des conditions de voyage. Les voyages de plusieurs jours en groupe comportent un certain potentiel de conflit en raison des différences de caractère et de capacités des participants. En tant que participant(e)s, il est obligatoire d'aller vers l'autre avec une générosité sans préjugés, respectivement d'accorder de la générosité dans les relations. Un soutien mutuel est également attendu. Le respect entre les participants est un impératif. Aucune discrimination, aucune remarque négative ou suggestive, aucune insulte ou action indésirable ne sera tolérée  
Tous les participants sont responsables de leur santé et de leur bien-être personnels. Il est recommandé de respecter la prémisse suivante lors du choix de la nourriture : " boiled, grilled or baked".  
Nous voyageons à moto. Rien ne nous empêche de boire une bière à l'arrivée le soir, car nous sommes abstinents pendant la journée. La consommation d'alcool et la prise de médicaments sont toujours à éviter

#### 2 Généralités

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Kamber SE, secteur Bike Experience avec les marques "Swiss Lady Rider" et "Swiss Road Captain", et ses clientes et clients. Les CG s'appliquent aux offres et prestations liées à la moto, dans la mesure où aucun autre accord n'a été conclu (par écrit). Les offres et prestations sont développées, élaborées, planifiées en Suisse et fournies en Suisse et à partir de la Suisse

Ci-après, Kamber SE est désigné comme organisateur, les clients comme clients ou participants.

Contact : Kamber SE, Burgstrasse 17, CH 864 Volketswil  
Représentée par : Christoph G. Kamber et Cornelia C. Kamber-Zech  
Téléphone : +41 79 292 00 20 Courriel : [contact@kamber-se.ch](mailto:contact@kamber-se.ch)

Les traductions dans d'autres langues sont réalisées en ligne avec "DeepL", sans vérification linguistique ni juridique. La langue de base pour les textes, les contenus et la compréhension des traductions est l'allemand



Contenu

1 Préambule..... 1

2 Généralités..... 1

3 Prestations de l'organisateur ..... 3

    3.1 Étendue des offres / prestations..... 3

    3.2 Modifications des prestations..... 3

    3.3 Fixation des prix ..... 3

    3.4 Changements de prix / différents modèles de prix / remises ..... 3

    3.5 Location de véhicules ..... 4

    3.6 Demandes d'offres..... 4

4 Annulation, transfert, retards..... 4

    4.1 Transfert du voyage à un tiers : ..... 5

    4.2 Départ retardé, sortie anticipée ..... 5

    4.3 Non-utilisation de certaines prestations..... 5

    4.4 Transferts..... 5

    4.5 Interruption de voyage ..... 5

5 Réservations d'offres / réalisation / limites ..... 6

    5.1 Réservations ..... 6

6 Mise en œuvre..... 7

    6.1 Nombre minimum de participants ..... 7

    6.2 Dépendance aux conditions météorologiques ..... 7

7 Conditions de paiement..... 7

    7.1 Voyages en cours : Réservation définitive ..... 7

8 Le voyage en moto "on tour"..... 8

    8.1 Guide de voyage..... 8

    8.2 Alcool / médicaments / drogues..... 8

    8.3 Temps d'attente..... 8

    8.4 Comment réagir en cas de panne ou d'accident ..... 8

    8.5 Hébergement..... 8

        8.5.1 Réservation demi-chambre double..... 9

9 Les clients s'engagent : ..... 9

10 Formalités / Transports ..... 10

11 Assurances..... 10

    11.1 Nos recommandations..... 11

12 Clause de non-responsabilité ..... 11

    12.1 Exclusion de responsabilité en cas d'obtention de prestations de tiers..... 12

13 Avis de défaut - Exclusion de droits - Prescription..... 12

14 Copyright Documents / Droits d'image..... 12

15 Protection des données ..... 13

16 Correspondance ..... 13

17 Lieu de juridiction..... 13

18 Dispositions finales ..... 13

### 3 Prestations de l'organisateur

Les prestations contractuelles de l'organisateur découlent des descriptions respectives de la formation, du coaching et des voyages. Les prestations sont annoncées au moyen de mailings, de flyers, de prospectus, de sites Internet ou de médias sociaux. Les prestations sont à nouveau mentionnées dans la confirmation de réservation et sont donc contraignantes.

L'organisateur se réserve expressément le droit de procéder à des modifications des prestations avant la conclusion de la réservation. Les clientes et clients en seront immédiatement informés avant la réservation définitive.

#### 3.1 Étendue des offres / prestations

Les offres et les prestations sont en principe énumérées de manière exhaustive dans les appels d'offres et les programmes. Le coaching est discuté personnellement et est individuel.

Les prestations supplémentaires ou les modifications souhaitées pendant les voyages ne sont pas comprises dans le prix et ne sont effectuées que sur demande et à des frais supplémentaires.

#### 3.2 Modifications des prestations

##### - Formation / Coaching

- L'entraînement comprend différents exercices, dont le contenu conserve toujours le même caractère
- Le coaching est individuel

##### - Voyages

Les modifications ou les variations de certaines prestations de voyage, telles que les itinéraires, les hôtels, les visites, les excursions ou les changements de dates, ne sont pas prévues, sauf si elles sont impérativement dues ou imputables à l'organisateur. Elles sont autorisées si le caractère du voyage réservé n'est pas modifié de manière significative. L'organisateur informe (justifie) immédiatement les client(e)s concerné(e)s de ces modifications.

Nous attirons en particulier l'attention sur le fait que, lors de voyages à moto, des modifications sont possibles en raison d'influences météorologiques, de fermetures de routes à court terme, de directives des autorités ainsi que de modifications de la situation générale en matière de risques (force majeure). Si celles-ci surviennent pendant le voyage, les exigences de la situation modifiée seront prises en compte. La sécurité des clientes et clients est la maxime suprême de l'organisateur. Dans ces cas de force majeure, aucune réclamation ne peut être adressée à l'organisateur

Les frais éventuels liés à des nuitées non prévues ou à la non-utilisation des hôtels réservés ainsi que les repas qui en découlent sont à la charge des clients. Les péages dus à des modifications d'itinéraires sont payés par les participants sur place. Les dépenses supplémentaires de l'organisateur pour des nuitées imprévues, le transport de bagages ou les frais de coordination peuvent être facturés aux personnes concernées.

#### 3.3 Fixation des prix

La fixation des prix incombe à l'organisateur. Il n'y a pas d'obligation de rendre compte.

#### 3.4 Changements de prix / différents modèles de prix / remises

Nous nous réservons le droit de répercuter des augmentations de prix inattendues sur les participants. Il peut s'agir de taxes gouvernementales nouvellement introduites, de TVA, des augmentations de prix, des différences de change, des augmentations soudaines et importantes des tarifs d'entrée, des prestations de transport, des augmentations de prix d'hôtel en cas de changement de propriétaire, des augmentations de carburant et autres. Les calculs sont effectués sur la base des différences déclarées. En cas de différences de change importantes, les taux de change de l'UBS, Suisse, s'appliquent à la date de l'offre et 30 jours avant le début du voyage.

Les clientes et clients sont informés 3 semaines avant le début du voyage.

Il se peut qu'une partie des frais de voyage doive être payée solidairement par une caisse commune, pour tous les participants, et ne fasse pas partie du prix du voyage. Un "compte à" peut être demandé à cet effet. Ces "à compte" sont payés en espèces au CR au début du voyage. Leur montant est estimé lors de la réservation, mais peut changer jusqu'au début du voyage (voir ci-dessus). A la fin du voyage, un décompte des "à compte" est établi. Le reste est restitué aux participants selon le principe de solidarité. Il n'existe aucun droit à un décompte individuel.

Des réductions sur les prix des offres ne sont pas prévues. Elles peuvent toutefois être convenues en fonction du volume de réservations des clients. Cela s'applique en particulier lorsque les clients réservent pour des groupes, qui représentent à leur tour leurs clients, des groupes d'amis ou des associations.

### 3.5 Location de véhicules

Si des véhicules (motos) sont loués pour un voyage ou comme véhicule de remplacement, il existe un lien contractuel entre le loueur et les locataires. Bien que les locataires soient des membres de groupes de voyage, l'organisateur n'est pas impliqué dans ces échanges et n'assume aucune responsabilité. Elle ne peut donc pas être tenue pour responsable.

Il est important de s'assurer que les personnes qui louent ont déjà de l'expérience avec les motos à louer. En particulier pour les motos "big twins". Si les loueurs manquent d'expérience et compromettent ainsi le voyage, ils roulent en dehors du convoi.

### 3.6 Demandes d'offres

Si des clients potentiels demandent des offres pour des voyages, des frais de traitement de 300 CHF sont en principe dus. Ces frais seront compensés lors de la conclusion du contrat. Les paragraphes 14, 15 et 16 des présentes CGV s'appliquent aux offres émises.

## 4 Annulation, transfert, retards

Les client(e)s peuvent à tout moment annuler les prestations réservées et payées. Ils ont également le droit de se faire remplacer par un tiers (personne de remplacement).

### - Annulation de la formation / du coaching

En cas de non-présentation non justifiée des participants inscrits, l'organisateur se réserve le droit de réclamer des frais d'annulation :

- dans les 5 jours précédant l'événement, 20 % du prix convenu
- Le jour de l'événement, 100% du prix convenu

### - Annulation de voyages

En cas d'annulation, de non présentation au voyage, d'annulation du voyage par des participants inscrits, les frais d'annulation s'élèvent à

- dans les 60 jours avant le début du voyage, 20 % du prix du voyage
- dans les 30 jours avant le début du voyage, 50 % du prix du voyage
- dans les 10 jours précédant le début du voyage, 90 % du prix du voyage
- le jour du début du voyage ou en cas de non-présentation, 100 % du prix du voyage

Les créances existent dans le cadre des prix des voyages et ne doivent pas être présentées ouvertement.

Le retrait doit être effectué par écrit et signé. La date de réception par l'organisateur fait foi. L'envoi est considéré comme une dette portable.

#### 4.1 Transfert du voyage à un tiers :

Si un tiers intervient dans le contrat, le client est solidairement responsable du prix du voyage vis-à-vis de l'organisateur. Dans ce cas, il n'y a pas de frais supplémentaires.

L'organisateur se réserve le droit de s'opposer à la participation de tiers (personne de remplacement).

#### 4.2 Départ retardé, sortie anticipée

Des modifications des entrées et des sorties sont en principe possibles. Elles doivent toutefois être communiquées lors de la réservation. Des modifications ultérieures peuvent avoir des conséquences financières. Ceci est particulièrement vrai si les prestations déjà réservées par l'organisateur ne sont pas remboursées.

#### 4.3 Non-utilisation de certaines prestations

Les clients ne sont pas obligés d'accepter les prestations supplémentaires mentionnées dans les descriptifs de voyage, comme par exemple la demi-pension ou les visites, etc. Si elles ne sont pas acceptées, le client n'a pas droit à un remboursement ou à une compensation.

#### 4.4 Transferts

Les voyages réservés ne peuvent en principe pas être modifiés. L'organisateur peut permettre des modifications de réservation dans le cadre de ses offres de voyage. Les conséquences financières éventuelles ainsi que les frais de traitement de 200 CHF doivent être payés par les clients concernés.

#### 4.5 Interruption de voyage

##### - pour des raisons techniques

Si les clients ne peuvent pas poursuivre le voyage en raison d'une moto défectueuse ou qui n'est plus en état de circuler et qu'il est impossible de trouver un véhicule de remplacement dans un délai qui ne soit pas trop long pour le groupe, ils n'ont en principe pas droit à un remboursement des frais. L'organisateur se réserve le droit de rembourser les frais d'annulation. Ceci uniquement dans la mesure où il n'y a pas de faute de sa part. Aucun remboursement ne sera effectué si la panne est due à un manque d'entretien, à des pneus insuffisants, à une négligence lors des contrôles quotidiens ou en cas d'accident.

La constatation d'un atelier de réparation ou d'un personnel spécialisé sur place est valable.

L'organisateur apporte son soutien dans la mesure de ses possibilités. Pour que cela soit possible, toutes les informations nécessaires concernant l'assurance, le numéro de police/de membre et les coordonnées doivent être communiquées à l'organisateur lors de l'inscription. Si ce n'est pas le cas, l'organisateur n'offre aucun soutien. Il ne faut pas partir du principe que l'organisateur ou les participants offrent des possibilités de covoiturage.

##### - pour des raisons médicales / après un accident

Si un voyage est interrompu pour des raisons médicales (maladie, accident...),

- la responsabilité de l'assistance médicale et du rapatriement incombe aux personnes concernées
- la réparation de la moto est organisée par les personnes concernées
- les bagages sont remis à l'hôpital (première livraison). Si cela n'est pas possible, les bagages sont remis à la fin du voyage.
- Les frais supplémentaires de coordination liés à une interruption de voyage en raison des circonstances susmentionnées ne sont pas facturés. Les éventuelles avances restent dues

Pour ces cas, une assurance d'assistance doit être souscrite avant le voyage (voir paragraphe 11). L'organisateur apporte son soutien dans la mesure de ses possibilités et de son niveau de connaissances.

Pour que cela soit possible, il faut communiquer à l'organisateur, lors de l'inscription, toutes les informations nécessaires concernant l'assurance, le numéro de police/de membre et les coordonnées.

- **pour des raisons personnelles**

Si un voyage est interrompu pour des raisons personnelles, aucun frais ne sera en principe remboursé. L'organisateur se réserve le droit de rembourser les frais annulables.

- Il n'existe aucun droit à un accompagnement lors de la poursuite du voyage ou du retour.
- Si le voyage se poursuit sans moto, la réparation doit être organisée par les personnes concernées.
- Les bagages déposés, s'ils ne peuvent pas être emportés sur la moto, restent dans le véhicule d'accompagnement jusqu'à la date de prise en charge convenue.

- **Résiliation par l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la poursuite du voyage des clients qui perturbent gravement le déroulement du voyage, notamment lorsque la sécurité, la protection ou la personnalité des participants sont menacées. Il en va de même en cas de non-respect du préambule.

Dans ces cas, les frais de déplacement ne sont pas remboursés.

- Il n'existe aucun droit à un accompagnement lors de la poursuite du voyage ou du retour.
- Les bagages déposés, s'ils ne peuvent pas être transportés sur la moto, restent dans le véhicule d'accompagnement jusqu'à la date de prise en charge convenue.

L'organisateur se réserve le droit de facturer les frais supplémentaires et les demandes de dommages et intérêts aux clients concernés.

## 5 Réservations d'offres / réalisation / limites

Un contrat est conclu entre les clients et l'organisateur par accord écrit ou oral (art. 11 CO).

### 5.1 Réservations

- **Formation / Coaching**

Les réservations de formation et de coaching se font par engagement oral ou écrit. Les prix et les conditions sont communiqués avant la confirmation. Les formations de plusieurs jours sont réservées par écrit, comme pour les voyages en moto.

- **Voyages**

La réservation se fait au moyen du formulaire d'inscription dûment rempli et signé. Tous les clients et clientes doivent remplir un seul formulaire. Les réservations multiples sur un même formulaire ne peuvent pas être prises en compte. Les client(e)s reçoivent immédiatement une confirmation écrite de leur inscription ainsi que la facture du prix du voyage. La participation est considérée comme réservée lorsque les paiements exigés ont été reçus (dans les délais) par l'organisateur. La réception des réservations se fait selon le principe : "first paid, first booked".

L'organisateur se réserve le droit de renoncer à des clients potentiels en raison d'événements préjudiciables qui mettent en danger le groupe de voyageurs ou lui causent des désagréments.

## 6 Mise en œuvre

### 6.1 Nombre minimum de participants

#### - Formation / Coaching

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes concernées seront informées oralement ou par écrit. Les coachings peuvent être annulés en raison des conditions météorologiques ou de la maladie de l'entraîneur. Dans les deux cas, des dates de remplacement seront proposées.

#### - Voyages

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le début du voyage si la taille minimale du groupe n'est pas atteinte. La taille minimale du groupe est indiquée dans les descriptions de voyage correspondantes. S'il s'avère plus tôt que le voyage ne pourra pas avoir lieu, l'organisateur en informera immédiatement les participants. Le prix du voyage sera intégralement remboursé à hauteur du paiement déjà effectué

En cas de changements géopolitiques de dernière minute concernant la situation sécuritaire dans les pays à visiter, un voyage peut être annulé à tout moment. Les recommandations du DFAE s'appliquent. Dans ce cas, les frais seront remboursés, à l'exception de ceux qui ne peuvent pas être annulés

### 6.2 Dépendance aux conditions météorologiques

- Les voyages et les excursions d'une journée proposés ont lieu par tous les temps.
- Les conditions météorologiques peuvent être prises en compte lors de l'entraînement et du coaching.

## 7 Conditions de paiement

En principe, toutes les prestations doivent être payées avant d'être fournies. Les possibilités de paiement partiel ou en plusieurs fois doivent être demandées avant la réservation.

#### - Formation / Coaching

Les achats de prestations sont payés en espèces ou par des moyens de paiement électroniques, le jour de l'événement. Dans des cas exceptionnels, une facture peut être établie.

#### - Voyages

Des factures sont établies pour ces prestations. Dans des cas exceptionnels, un paiement en espèces est possible. Les paiements partiels et échelonnés sont en principe possibles. Il convient de se renseigner sur les possibilités auprès de l'organisateur.

### 7.1 Voyages en cours : Réservation définitive

Après réception des formulaires d'inscription dûment remplis, les clientes et clients reçoivent une confirmation de réservation accompagnée d'une facture. Les dates de paiement et les montants respectifs sont indiqués sur la facture.

Le début du voyage n'est possible qu'après le paiement du prix du voyage dans les délais impartis.

#### - Conditions

- Acompte de 25% du prix du voyage, dans un délai de 7 jours après réception de la confirmation de réservation.
- Paiement du solde de 75% du prix du voyage, jusqu'à 30 jours avant le début du voyage
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le départ, le prix total du voyage doit être réglé dans un délai de 5 jours doit être payé

## 8 Le voyage en moto "on tour"

### 8.1 Guide de voyage

Le<sup>1</sup> Road Captain (ci-après RC) est un collaborateur de Kamber SE. Il dirige le voyage à moto et, à ce titre, est également le/la responsable du tour. Le RC est l'interlocuteur sur place et est au service des clientes et clients. La limite est la responsabilité personnelle des clients et clientes. Il représente l'entreprise Kamber SE vis-à-vis des clientes et des clients ainsi que de tous les prestataires de services. Il agit dans l'intérêt de Kamber SE et peut, après avoir consulté la direction, prononcer des avertissements et des résiliations ou exclure des clients du groupe pendant les voyages. Par exclusion, on entend que les personnes concernées ne font plus partie du convoi.

Si un RC tombe malade ou est victime d'un accident pendant une excursion, l'organisateur s'efforce de le remplacer. Pour les voyages de longue durée, deux RC sont prévus auprès du groupe. Sur décision majoritaire du groupe de voyage, il est également possible qu'un(e) participant(e) prenne le relais, avec le soutien de l'organisateur. Si le voyage doit être interrompu pour cette raison, les clients ont droit à un remboursement au prorata du prix du voyage. Il n'existe aucun droit à une indemnisation supplémentaire.

### 8.2 Alcool / médicaments / drogues

En principe, la consommation d'alcool ou la prise de médicaments est déconseillée lors de tous les voyages. L'alcool et les médicaments peuvent être consommés dans le cadre des dispositions légales. En cas de consommation excessive d'alcool, il existe un risque de taux d'alcoolémie résiduelle élevé le lendemain. Si cela est constaté, les personnes concernées sont exclues du groupe et se déplacent de manière détachée.

Il faut renoncer aux médicaments qui influencent la capacité de conduire. Si nécessaire, la prise de médicaments doit être discutée avec un médecin.

La consommation de drogues, quelles qu'elles soient, entraîne la résiliation immédiate du contrat

### 8.3 Temps d'attente

Les temps d'attente en cours de route, causés par une panne, un accident ou de petites réparations sur les motos, ne donnent lieu à aucune revendication de responsabilité vis-à-vis de l'organisateur.

### 8.4 Comment réagir en cas de panne ou d'accident

En cas de panne ou d'accident, les personnes concernées doivent rester sur place. L'organisateur, respectivement le RC et son équipe, soutiennent les clients concernés dans la mesure de leurs possibilités. Les éventuelles réparations de véhicules et de personnes doivent être initiées par les participant(e)s ou leurs contacts d'urgence.

- **Le principe est le suivant : quelqu'un de l'équipe d'accompagnement reste sur place...**
  - En cas de panne, jusqu'à ce que l'assistance soit alertée et roule
  - En cas d'accident, jusqu'à ce que le sauvetage, les secours et la police soient sur place
  - En cas de maladie, jusqu'à ce que l'aide médicale soit disponible sur place

Le groupe de voyageurs poursuit sa route et continue le voyage comme prévu. Il ne faut pas partir du principe que l'organisateur ou les participants offrent des possibilités de covoiturage.

### 8.5 Hébergement

Les hôtels sont soigneusement sélectionnés par l'organisateur et correspondent en général à la classe

---

<sup>1</sup> Repris de l'anglais

moyenne du pays. En cas d'urgence, comme des événements météorologiques ou de sécurité inattendus (force majeure) ou des retards massifs non imputables à l'organisateur, ce dernier agit avec la diligence nécessaire et possible, mais ne peut exclure des désagréments. Dans ces cas, aucun remboursement n'est possible.

Si l'hôtel ne peut pas proposer la chambre individuelle souhaitée, une chambre double à usage individuel sera réservée sans supplément de prix. Cela s'applique aux inscriptions effectuées jusqu'à 60 jours avant le début du voyage. Si, à court terme et de manière inattendue, aucune chambre double à usage individuel n'est disponible pour une chambre individuelle souhaitée, les participants concernés doivent partager une chambre avec au moins une autre personne. Le supplément pour chambre individuelle sera remboursé.

#### 8.5.1 Réservation demi-chambre double

La réservation de demi-chambres doubles n'est possible que si deux personnes décident de partager la même chambre. L'occupation de la chambre se fait au moment de l'inscription, avec l'inscription correspondante sur le formulaire d'inscription. La réservation de demi-chambres doubles pour des personnes seules n'est pas prévue.

Si les personnes se disputent avant le début du voyage, l'organisateur examine la possibilité réserver des chambres individuelles pour les personnes concernées. Si cela est possible, la réservation d'une demi-chambre double devient une réservation d'une chambre individuelle avec les conséquences financières qui en découlent.

Si cela n'est pas possible, la réservation existante est maintenue. En cas de désaccord pendant le voyage, aucune alternative ne sera proposée.

## 9 Les clients s'engagent :

### - Respect des instructions

Les clients s'engagent à respecter les règles de circulation en vigueur /<sup>2</sup> lois sur la circulation routière des pays qu'ils visitent ainsi que les règles du voyage en groupe<sup>3</sup> et à ne pas mettre en danger ou nuire à l'homme ou à la nature par son comportement. Les instructions du RC, du personnel de l'hôtel ou de toute autre personne impliquée dans la chaîne de services doivent être respectées.

L'organisateur et ses représentants et représentantes n'ont aucune obligation de constater et de vérifier les capacités et les aptitudes des participants. Il en va de même pour l'équipement personnel, les bagages et la moto.

### - Respect des conditions générales

- tous les clients disposent d'une condition physique et mentale suffisante pour réussir le voyage et sont disposés à s'engager dans le voyage
- tous les clients sont responsables de leurs bagages et de leur équipement
- tous les clients portent des vêtements de protection adaptés à la randonnée et aux conditions météorologiques. Les vêtements doivent être conformes aux exigences des pays visités (p. ex. gants avec certificats, réflecteurs sur les casques...
- Les clients doivent veiller à disposer à tout moment de suffisamment d'argent, dans les monnaies requises, en espèces ou par carte de crédit selon la situation. Les montants nécessaires pour le ravitaillement en carburant et les repas peuvent être demandés à l'organisateur. L'organisateur ne fournit aucun service bancaire et n'assume ni garantie ni cautionnement.
- tous les clients conduisant une moto doivent être en possession d'un permis de conduire

<sup>2</sup> Les participants doivent connaître les lois en vigueur dans les pays visités.

<sup>3</sup> Document disponible sur demande auprès de l'organisateur

valable pour les pays visités au moment et pendant la durée du voyage. Le permis de conduire doit être présenté au début du voyage.

- les documents nécessaires pour la moto (permis de circulation avec feuilles supplémentaires, "carte internationale d'assurance", autorisation de conduire le véhicule par le propriétaire...) doivent obligatoirement être présents sur le véhicule
- la moto doit être conforme aux dispositions légales et être équipée conformément aux exigences spécifiques du pays (ampoules de rechange, gilets fluorescents, triangles de panne, masques, etc.
- la moto doit être en parfait état technique. Les pneus et le service doivent durer plus de 1'000 kilomètres.
- la moto doit pouvoir être utilisée sur toutes les routes. En particulier sur les routes soumises à des restrictions analogues aux restrictions de bruit au Tyrol (A).

En cas de non-conformité ou de documents manquants, la participation n'est pas possible. Cela entraîne l'exclusion. Les paiements effectués ne seront pas remboursés dans ces cas.

## 10 Formalités / Transports

### - Formalités

Certains circuits mènent dans des pays pour lesquels il existe des dispositions particulières en matière de passeport, de douane, de visa et de vaccination. Les clients sont responsables du respect de ces dispositions, en particulier de l'obtention d'éventuels visas ou vaccins. Il en va de même pour les tests éventuels et nécessaires.

### - Transport de bagages

Pour les voyages au-delà des frontières nationales, les valises doivent être étiquetées et munies d'un budget. Dans la mesure du possible, elles sont plombées en présence du client. Une copie de l'état doit être remise au conducteur du véhicule de transport des bagages. Aucun transport de bagages ne peut avoir lieu sans cette formalité.

En cas de transport de bagages, l'organisateur est responsable dans le cadre de l'assurance responsabilité civile. Les défauts ou les pertes doivent pouvoir être justifiés par l'état de la valise (marchandise défectueuse, photos...).

Les déclarations de sinistre sont prises en compte dans un délai d'une semaine.

### - Transports de motos

Pour les transports de motos, les dispositions en matière de responsabilité des entreprises de transport concernées s'appliquent.

### - Transports de personnes

Les dispositions en matière de responsabilité des entreprises de transport concernées s'appliquent ici.

## 11 Assurances

Les participants sont responsables de leur propre couverture d'assurance. Une couverture d'assurance suffisante (personnes, véhicule et annulation) est indispensable.

**Les assurances doivent être souscrites avant le départ pour être valables.**

L'organisateur attend des participants qu'ils :

- les véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile et une assurance collision;
- les véhicules bénéficient d'une assurance assistance (y compris le rapatriement du véhicule);
- une assurance annulation de voyage est souscrite
- il existe une assistance personnelle (y compris le rapatriement de personnes)

- une assurance annulation de voyage existe
- il existe une assurance responsabilité civile personnelle
- il existe une assurance de protection juridique
- il existe une couverture d'assurance maladie pour les voyages à l'étranger

Les assurances doivent fournir leurs prestations dans les pays visités. Pour les voyages dans des pays qui ne sont pas mentionnés sur la carte internationale d'assurance, des assurances standard sont conclues aux frontières respectives par les participants. Aucune exigence ne peut être posée à l'organisateur en dehors des couvertures respectives.

#### 11.1 Nos recommandations

*Touring Club Suisse : Adhésion, ETI Europe, ETI Monde*

*Helvetia Assurances : Assurances moto incluant l'assistance personnelle*

## 12 Clause de non-responsabilité

L'organisateur est responsable, dans le cadre du devoir de diligence d'un organisateur de voyages ordinaire, de la préparation consciencieuse du voyage, du choix et de la surveillance minutieux des prestataires de services ainsi que de l'exécution correcte des prestations de voyage. L'organisateur n'est pas responsable des défauts de prestations de tiers.

### - La participation se fait aux risques et périls des participants.

En s'inscrivant à un voyage, tous les clients acceptent sans objection la déclaration suivante :

- La participation à un coaching, à une formation ou à un voyage en moto se fait à mes propres risques et périls.
- Je suis pleinement conscient(e) des risques liés à la conduite d'une moto en Suisse et à l'étranger, en particulier sur des routes en mauvais état et en dehors des routes goudronnées. Je suis également conscient(e) que les conditions météorologiques peuvent influencer la conduite et l'état des routes.
- Je suis responsable de ma conduite, même si je roule en groupe et que je suis le RC. Je déclare, par ma signature sur le formulaire d'inscription, que j'assume la responsabilité civile et pénale de tous les dommages et délits que j'ai causés (p. ex. dommages corporels, dommages matériels, amendes, dénonciations...) et je veille moi-même à une couverture d'assurance suffisante.
- Je suis personnellement responsable des dommages causés à la moto et aux pièces d'équipement. Si, lors du chargement ou du transport d'une moto, des dommages sont causés par la société de transport, les dommages doivent être réglés directement.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des dommages et pertes de véhicules et d'équipements
- Je suis conscient(e) que ni l'organisateur, ni ses collaborateurs et assistants ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou dommage : ne peuvent être tenus pour responsables de dommages corporels, matériels ou financiers de quelque nature que ce soit et ne sont pas non plus responsables du comportement fautif de certains participants

### - Objets emportés

L'organisateur n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou de destruction. Les objets endommagés ou empruntés (véhicules, vêtements, etc.) doivent être remplacés par le propriétaire ou le locataire.

### - Équipement de protection

Tous les clients sont responsables de l'équipement de protection individuelle et du port de celui-ci. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de dommages ou de conséquences légales.

### - Pandémie / maladies

Tous les clients s'engagent à respecter dans les locaux les règles d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) / les directives spécifiques du pays concerné ainsi que les instructions de l'organisateur.

La visite des locaux de l'organisateur (y compris les partenaires, les hôtels, les restaurants, les ateliers externes et les locaux loués à d'autres entreprises) est interdite aux clients présentant des symptômes de maladie, en cas de suspicion de contamination par des agents pathogènes transmissibles et/ou de quarantaine imposée (par les autorités ou par l'organisateur lui-même). Le risque de contagion ne peut pas être totalement exclu, même si les règles d'hygiène sont respectées. L'organisateur décline toute responsabilité à cet égard

#### 12.1 Exclusion de responsabilité en cas d'obtention de prestations de tiers

Si des prestations sont achetées à des tiers, les conditions générales des prestataires de services respectifs s'appliquent. En particulier pour les voyages en avion, en train et en bus ainsi que pour tous les autres moyens de transport, la location de véhicules, de vêtements et d'équipements (personnels et liés au véhicule). L'organisateur ne peut pas être tenu pour responsable des événements sur lesquels il n'a pas d'influence directe.

### Annulation moyen de transport

Remboursement des billets (lors de la réservation par l'organisateur) :

- Billets d'avion                    selon les conditions d'annulation lors de la réservation
- Vols en hélicoptère :    pas de
- Billets de train                    selon les conditions d'annulation lors de la réservation
- Autres chemins de fer        selon les conditions d'annulation lors de la réservation
- Transferts                        pas de remboursements

### Annulation des autres billets

- Billets d'entrée                    pas de remboursement
- Visites touristiques :        pas de remboursement
- les visites guidées :        pas de remboursement

## 13 Avis de défaut - Exclusion de droits - Prescription

Si le voyage n'est pas effectué conformément au contrat, les clients peuvent exiger une amélioration. Les clients sont tenus de porter immédiatement et de manière documentée les réclamations à la connaissance du guide sur place. Le client doit faire valoir ses droits en cas de prestations non conformes au contrat dans les 5 jours suivant la date de fin du voyage prévue par le contrat. Les plaintes reçues plus tard seront considérées comme nulles et non avenues.

## 14 Copyright Documents / Droits d'image

Tous les droits, y compris ceux de traduction, de réimpression et de reproduction, de tout ou partie des documents et supports de l'organisateur sont réservés. Les contenus ne peuvent pas être reproduits, même partiellement, sans l'accord écrit de l'organisateur, en particulier par le biais de systèmes électroniques, ni être utilisés ou transmis à des fins de communication publique.

### - Droits d'image

Les photos et les films pris pendant le coaching, la formation et les voyages peuvent être utilisés gratuitement par l'organisateur à des fins publicitaires, par exemple sur Internet, dans les médias sociaux, pour des prospectus, des catalogues et des publications dans la presse, sans l'accord explicite de la

personne photographiée. En général, les directives de la Confédération concernant le traitement des images et des films s'appliquent.

## 15 Protection des données

Toutes les données personnelles collectées sont soumises à la protection des données et sont traitées conformément aux dispositions légales. Les numéros de téléphone sont mis à la disposition des autres voyageurs sous la forme d'une liste d'urgence

Les données de contact sont utilisées par l'organisateur à des fins publicitaires.

Les listes d'urgence reçues ne doivent pas être utilisées à mauvais escient. Elles doivent être détruites après le voyage.

## 16 Correspondance

Toute correspondance pouvant conduire à des événements officiels doit être rédigée en allemand à l'adresse. Les autres langues ne sont pas prises en compte.

## 17 Lieu de juridiction

Le tribunal compétent est le tribunal de district de CH 8610 Uster. Le droit suisse s'applique donc dans tous les cas.

## 18 Dispositions finales

La nullité de l'une des conditions susmentionnées n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition caduque est remplacée par une disposition juridiquement admissible et efficace qui permet d'atteindre le résultat visé par la disposition caduque. Il en va de même pour le comblement des lacunes.

Volketswil, le 20. février 2025